



AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Chemin de la Montagne

Propriétaire

Commune d'ONDRES
2189 avenue du 11 Novembre 1918
40440 ONDRES
Téléphone : 05 59 45 30 06
Site internet : www.ondres.fr

Objet :

La Commune d'ONDRES met à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, d'un emplacement d'environ 300 m2 environ sur la parcelle communale cadastrée BD n°73 située chemin de la Montagne en vue de l'exploitation d'une activité commerciale de surf coaching.

Communication :

Le cahier des charges de la consultation est disponible gratuitement sur le site internet de la commune d'Ondres (www.ondres.fr).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Monsieur SICARD Patrick, Service Foncier, par mail à l'adresse : foncier@ondres.fr

Les offres devront être adressées à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire 2189 avenue du 11 Novembre 1918 40440 ONDRES

Date limite de remise des propositions : le 03 avril 2023 à 17h00 soit par courrier postal soit remis à l'accueil de la Mairie d'ONDRES.



APPEL A CANDIDATURES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à titre précaire et révocable - années 2023 à 2027 -

CAHIER DES CHARGES

Date limite de dépôt des dossiers : le 03 avril 2023 à 17h00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de l’appel à candidatures

Article 2 – Conditions de l’appel à candidature

Article 3 – Présentation des candidatures

Article 4 – Critères de jugement des candidatures

Article 5 – Conditions d’envoi ou de remise des candidatures

Annexes :

- Plan de l’emplacement chemin de la Montagne

ARTICLE 1 – OBJET DE L’APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation à titre précaire et révocable de d'un emplacement d'environ 300m2 environ sur la parcelle communale cadastrée BD n°73 située chemin de la Montagne à ONDRES en vue de l'exploitation d'une activité commerciale de surf coaching.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent cahier des charges.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES (www.ondres.fr).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- . Dossier de présentation du candidat et de son expérience dans le domaine du commerce,
- . Dossier administratif comprenant les éléments figurant dans la rubrique « CONDITIONS GENERALES » du projet de convention, annexé au présent cahier des charges,
- . Présentation de l'activité, description de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, vidéos..) et de la grille tarifaire des services et prestations vendus

ARTICLE 4 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- . Pertinence du projet, adapté à l'image de la commune,
- . Qualité des prestations et ouverture de l'activité
- . Services proposés et adaptation à la vie locale et commerciale,
- . Qualité des aménagements: sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore)
- . Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune d'ONDRES
- . Participation du candidat au développement de la notoriété et de l'image de la Commune d'ONDRES.
- . Expérience du candidat dans le domaine.

ARTICLE 5 – ESTIMATIONS REDEVANCES

La redevance pour la durée de l'occupation du domaine public sera indiquée sur demande écrite. Le candidat peut faire une proposition qui ne pourra être inférieure au montant indiqué par la Commune

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**COMMUNE d'ONDRES
SERVICE FONCIER**

**APPEL A CANDIDATURES
EMPLACEMENTS place Richard Feuillet**

Le pli devra être remis contre récépissé ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou par voie électronique avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à :

**COMMUNE d'ONDRES
Hôtel de Ville
2189, av. du 11 novembre 1918
40440 ONDRES**

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

